

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2263

16 septembre 2008

SOMMAIRE

Aillas S.A.	108594	Hilos S.A.	108587
Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.à r.l.	108613	IFR Lux Sàrl	108592
AMB Fund Management S. à r.l.	108622	Iminvest Participation S.A.	108585
Amelie Estate S.A.	108578	Intercas Holding S.A.H.	108581
Anason SA.	108579	Japan Property Holdco S.à r.l.	108593
Anason SA.	108579	La Parfumerie de Martelange	108590
Anason SA.	108585	Luxempart	108623
Anason SA.	108586	Magnetar Capital Fund Luxembourg I ..	108584
Anason SA.	108589	Magnetar Capital Fund Luxembourg II ..	108584
Anglo American Exploration Colombia ..	108582	Martival S.à r.l.	108582
Anglo American Ferrous Investments ..	108583	MLArg Real Estate 3	108611
Anglo Coal International	108583	MLArg Real Estate 4	108595
Armitage Security S.A.	108585	Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l.	108593
Armitage Security S.A.	108588	Nefinance Holding S.A.	108589
Axolia SA.	108580	Nirvana Holding S.A.	108594
Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l.	108578	OPS S.à r.l.	108588
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	108611	Parfums et Beauté	108591
Clay Tiles Participations S.à.r.l.	108583	Pericles S.A.	108589
Clelia Investments S.A.	108580	RADS International	108582
Collonge Investments S.à r.l.	108590	Restaurant Sherpa S.à r.l.	108585
Columbus Trading S.A.	108586	Sarasin Multi Label Sicav	108581
Danieli Ecologia S.A.	108578	Schleich Luxembourg S.A.	108578
Design Lardo S.A.	108594	Schleich Luxembourg S.A.	108579
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	108595	Sema Lux S. à r. l.	108579
Elite Distribution S.A.	108624	Severino Finances S.A.	108586
Empfang Invest S.A.	108623	Signes I S.A.	108586
Europe Capital Partners S.A.	108587	Simac NV/SA	108594
First Data International Luxembourg S.à r.l.	108584	Starvisa S.A.	108587
Galega Financière S.A.	108593	Stock Base S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	108623
Gallaher Investment Finance S.à r.l.	108589	Synapsis International Sàrl	108581
Geldilux-TS-2003 S.A.	108587	Trafalgar Capital Specialized Investment Fund	108592
Gemalux S.A.	108588	Tresis Financière S.A.	108592
G-Six-G SAH	108588	Trinity Luxembourg	108580
Hayward International S.à r.l.	108591	Vratislavia Holdings S.A.	108591
		WP LuxCo IV S.à r.l.	108590

Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 47.722.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112883/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12781. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Amelie Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 132.736.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 14 août 2008, le siège social est transféré au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112968/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 21 novembre 2007, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113038/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Danieli Ecologia S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.626.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 avril 2008

Est nommé réviseur d'entreprises H.R.T. Révision S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008113036/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sema Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 57.590.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112884/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12787. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Anason SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 108.022.

Hiermit wird es an dritten mitgeteilt, dass LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, mit sofortiger Wirkung seinen Rücktritt als Aufsichtskommissar der Gesellschaft ANASON S.A. erklärt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008113048/3083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anason SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 108.022.

Hiermit wird es an dritten mitgeteilt, dass Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt mit sofortiger Wirkung seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ANASON S.A. erklärt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008113049/3083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire de KPMG, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113039/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Clelia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.771.

Constituée en date du 11 novembre 2005 par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n^o 308 du 11 février 2006.
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLELIA INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008112887/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12265. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Trinity Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.603.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance le 6 août 2008

Le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 23 juillet 2008.

TRINITY LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008112934/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Axolia SA., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.036.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la société en date du 18 juin 2008

Après délibération, l'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Yves STABLO, de sa fonction d'administrateur unique et de nommer comme nouvel administrateur unique:

* Monsieur Jérôme ANTOINE, né le 05 Mai 1971 à Thionville (France) et demeurant professionnellement à L-5811 Fentange (Luxembourg), 119, rue de Bettembourg.

Son mandat d'administrateur unique expirera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Certifié sincère et conforme
Signatures

Référence de publication: 2008113004/1383/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Intercas Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 40.544.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERCAS HOLDING S.A.H., numéro RCS B. 40 544, avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

M^e Olivier LENERT

Le liquidateur

Référence de publication: 2008112935/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Synapsis International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 51.656.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 février 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société SYNAPSIS INTERNATIONAL S.A.R.L., numéro RCS B. 51 656, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, siège dénoncé le 6 novembre 2001.

Pour extrait conforme

M^e Olivier LENERT

Le liquidateur

Référence de publication: 2008112936/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

—
Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 27. Juni 2008

Am 27. Juni 2008 fasste die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Ratifizierung der Ernennung, bis zur Jahreshauptversammlung in 2011 von Herrn Hans-Peter Grossmann, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel, als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Rolf Wittendorfer, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel.
- Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Marco Weber, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel.
- Verlängerung des Mandates von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur Jahreshauptversammlung von 2009.

Luxemburg, den 2. Juli 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Für Sarasin Multi Label SICAV

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008113026/584/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martival S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.186.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 09 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 666 du 31 mars 2006.

- La convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et MARTIVAL S.A R.L. le 09 janvier 2006 a été résiliée.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la société MARTIVAL S.A R.L.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008112948/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

RADS International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 161.073,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.382.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 8 août 2008

M. Geoffrey BRANNON, né le 27 septembre 1971 à LaGrange, Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 420 Pine Bough Ct, Alpharetta, Georgia 30004, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de type A de la Société en remplacement de M. Douglas OWENS avec effet au 4 août 2008.

Dés lors, les gérants de la Société sont:

- M. Mark HAIDET, gérant de type A;
- M. Robert ELLIS, gérant de type A;
- M. Geoffrey BRANNON, gérant de type A; et
- M. Olivier DORIER, gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113046/4067/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 19 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 19 juin 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008113005/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 122.501.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 19 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 19 juin 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008113010/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 70.044.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 20 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 20 juin 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008113006/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Clay Tiles Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.336.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 12 février 2008 que:

- les mandats des gérants étant venus à échéance, les associés ont décidé de renommer:

* Monsieur Christopher Finn

* Monsieur Benoît Colas et

* Monsieur Gilbert Saada

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113065/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 septembre 2007 que:

- Pamela PATSLEY a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat
- Steve STRATMAN, né le 2 octobre 1953 au Nebraska, USA et ayant son adresse professionnelle au 6855 Pacific Street, AK-310, 68106 Omaha, Nebraska, USA, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S. A R. L.

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008113089/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Magnetar Capital Fund Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 190.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.923.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 14 août 2008

Madame Danielle VALKNER, résidant au 5N901 Dunham Trails Road, Wayne, Illinois 60184, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée gérante de type A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113044/4067/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Magnetar Capital Fund Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.256.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 14 août 2008

Madame Danielle VALKNER, résidant au 5N901 Dunham Trails Road, Wayne, Illinois 60184, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée gérante de type A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113045/4067/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Restaurant Sherpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 77.789.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 août 2008 que:

Monsieur Noling LEPCHA démissionne comme gérant de la société.

Est nommé en remplacement pour une durée indéterminée Madame Phursukit LEPCHA, née le 28.10.1967 à Kalimpong (Inde), demeurant à L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise. La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2008113019/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anason SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 108.022.

Hiermit wird es an dritten mitgeteilt, dass Herr Jean-Paul FRANK, sachverständiger Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt mit sofortiger Wirkung seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ANASON S.A. erklärt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008113050/3083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Iminvest Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113105/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Armitage Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 43.053.

Par la présente je démissionne de mes fonctions d'administrateur de Armitage Security S.A. (la «Société») prenant effet à la date effective de nomination de M. Roberto TONALI en tant que nouvel administrateur de la Société

Le 29 avril 2008.

Thierry Fleming.

Référence de publication: 2008113053/202/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anason SA., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.022.

Hiermit wird es an dritten mitgeteilt, dass den Sitz der Gesellschaft ANASON S.A. mit sofortiger Wirkung gekündigt ist.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008113052/3083/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Columbus Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 49.102.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany

Signature

Référence de publication: 2008113120/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10836. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIGNES I S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113116/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00397. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Severino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.218.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEVERINO FINANCES S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113107/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00445. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Starvisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 78.251.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113112/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11236. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Hilos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany

Signature

Référence de publication: 2008113119/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08181. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Europe Capital Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 35.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROPE CAPITAL PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113118/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00392. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Geldilux-TS-2003 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 97.653.

Le bilan à la liquidation au 18 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2008.

SGG Corporate Services SA

4125, route d'Esch, L-1030 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008113121/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10698. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Armitage Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 43.053.

Par la présente je démissionne de mes fonctions d'administrateur de Armitage Security S.A. (la «Société») prenant effet à la date effective de nomination de M. Roberto Tonali en tant que nouvel administrateur de la Société

Le 29 avril 2008.

Reno Maurizio Tonelli.

Référence de publication: 2008113054/202/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 133.834.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Pour OPS S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113124/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11381. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

G-Six-G SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 92.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 août 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008113093/2724/13.

(080131056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Gemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 133.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008113094/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00239. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080131046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Nefinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 89.659.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113104/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pericles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.198.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERICLES S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113111/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00054. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Gallaher Investment Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.778.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 juillet 2008, les associés ont accepté la démission de Brian Murphy, avec adresse à Members Hill, Brooklands Road, KT13 0QU, Weybridge, Surrey, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de type A avec effet au 23 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113040/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Anason SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 108.022.

Hiermit wird es an dritten mitgeteilt, dass Herr Dan EPPS, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt mit sofortiger Wirkung seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ANASON S.A. erklärt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 21. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008113051/3083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Collonge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.241.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2008

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008112972/5065/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10106. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

La Parfumerie de Martelange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 95.746.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008113095/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00233. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080131031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WP LuxCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.120.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.417.

Extrait rectificatif

L'extrait de publication relatif aux résolutions prises par les associés de la société en date du 21 avril 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008, sous les références L080062967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1217 du 20 mai 2008, comportait une erreur matérielle: les informations selon lesquelles Mr Guy Harles est gérant de catégorie A et Mr Jonathan Cosgrave gérant de catégorie B sont déclarées nulles et sans avenue. Il y avait lieu de lire que Mr Guy Harles est gérant de catégorie B et Mr Jonathan Cosgrave, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Luxco IV S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008113086/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12639. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Parfums et Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.360.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Pour PARFUMS ET BEAUTE, société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113123/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10614. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Hayward International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.525.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008113114/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11234. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Vratistavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

EXTRAIT

En date du 25 août 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé de confirmer la nomination de M. Ivan Vohlmuth en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Le conseil de d'administration est composé comme suit:

1. M. Ivan Vohlmuth, président du conseil d'administration
2. M. Przemyslaw Bielicki
3. M. Efstratios Hatzipanagiotidis
4. M. Marcin Benbenek
5. M. Andrew Sandor
6. Victoria Management S.A. (représentée par M. Christian Tailleur)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008113329/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13069. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Trafalgar Capital Specialized Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 124.994.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 3. Juni 2008 der Trafalgar Capital Specialized Investment Fund S.C.A. Sicav hat folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.)
- 2.)
- 3.) ...
- 4.) Die Aktionäre beschließen einstimmig, KPMG Audit S.à.r.l. als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 wieder zu wählen.
- 5.) Gewinnverwendung
- 6.) ...

Luxemburg, 3. Juni 2008.

Für Trafalgar Capital Specialized Investment Fund S.C.A. Sicav
DZ BANK International S.A.
G. Wenz / U. Juchem

Référence de publication: 2008113335/1460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Tresis Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 79.175.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRESIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113109/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00447. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

IFR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.403.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFR LUX SàRL, Société à Responsabilité Limitée
Nicolas BROUET
Gérant Unique

Référence de publication: 2008113110/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00051. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.443.100,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.097.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2008

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

Monsieur Martijn BOSCH, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, a été nommé en tant que gérant supplémentaire de la Société avec effet au 30 juillet 2008 pour une période indéfinie.

dès lors à partir du 30 juillet 2008, Monsieur Pratish Shantilal Patel, né le 18 juillet 1968 à New York, Etats-Unis, demeurant au 1585 Broadway, New York, Etats-Unis, fait partir du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pour Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S. à r. l.

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008113088/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.151.677.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.974.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Mr Michel E. Raffoul, gérant B de la société, est désormais 58, bdv Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Japan Property Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008113085/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Galega Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.873.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALEGA FINANCIERE S.A., Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113108/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00446. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Nirvana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.238.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

NIRVANA HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112852/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12477. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Design Lardo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 68.147.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112879/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12772. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Aillas S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 61.521.

En vue de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112900/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12804. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Simac NV/SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 39.095.

FERMETURE DE LA SUCCURSALE

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2008

Le Conseil d'Administration décide unanimement de fermer définitivement la succursale luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112963/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MLArg Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2008

En date du 20 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Steven GLASSMAN, gérant A
- Monsieur Mark FENCHELLE, gérant A
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MLARG REAL ESTATE 4

Signature

Référence de publication: 2008113353/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

—
In the year two thousand and eight on the second day of the month of July,

Before Maître Anja Holtz, notary public residing at Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared DHCRE II LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1st July 2008, being the sole shareholder of "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 9 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30 March 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the four thousand (4,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows (all items to be a sole resolution):

Agenda:

(A) Re-composition of the existing share capital of the Company by

(i) the creation of different classes of shares, namely Class A, Class B, Class C1, Class C2, Class C3, Class D, Class E, Class F1, Class G, Class H and Category Z (with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles pursuant to the item (B) below);

(ii) the reclassification of the four thousand (4,000) existing shares resulting from the above stock split of the Company as follows:

- eight hundred (800) Class A shares
- eight hundred (800) Class C1 shares
- eight hundred (800) Class C2 shares
- eight hundred (800) Class D shares

- eight hundred (800) Category Z shares,
and allocation of the different classes of shares to the relevant Specific Investment as set forth below and defined in the amended and restated articles under (B):

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazarro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment.

(iii) the increase of the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euro (€ 100,000) to two hundred and one thousand (€ 201,000) by the issue of forty (40) Class B shares, eight hundred (800) Class C3 shares, eight hundred (800) Class E shares, eight hundred (800) Class F1 shares, eight hundred (800) Class G shares and eight hundred (800) Class H shares, each at a nominal value and subscription price of twenty-five Euro (€ 25) each to the sole shareholder of the Company against payment in cash in the amount of twenty-one thousand Euro (€ 21,000) and payment by contribution in kind of certain claims; approval of the valuation of the contribution in kind at eighty thousand Euro (€ 80,000); subscription to the new shares by the sole shareholder, payment of the total subscription price and issue of the new shares and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company taking into account the above resolutions and to further amend the articles of association as set forth substantially in the form as in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

Thereupon the following resolution is passed:

Sole resolution

It is resolved to recompose the existing share capital of the Company by the creation of different classes of shares, namely Class A, Class B, Class C1, Class C2, Class C3, Class D, Class E, Class F1, Class G, Class H and Category Z with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of association as resolved below and to allocate such classes of shares to the respective Specific Investments as set forth in the agenda and the amended and restated articles hereunder.

It is resolved to reclassify the four thousand (4,000) existing shares resulting from the above stock split of the Company as follows:

- eight hundred (800) Class A shares
- eight hundred (800) Class C1 shares
- eight hundred (800) Class C2 shares
- eight hundred (800) Class D shares
- eight hundred (800) Category Z shares,

It is then resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euro (€ 100,000) to two hundred and one thousand (€ 201,000) by the issue of forty (40) Class B shares, eight hundred (800) Class C3 shares, eight hundred (800) Class E shares, eight hundred (800) Class F1 shares, eight hundred (800) Class G shares and eight hundred (800) Class H shares, each at a nominal value and subscription price of twenty-five Euro (€ 25) to the sole shareholder of the Company, by acceptance of the contribution in cash of twenty-one thousand Euro (€ 21,000) and the contribution in kind consisting of certain claims of the existing shareholder of the Company, DHCRE II LLC, against the Company (the "Contribution in Kind"). The Contribution in Kind consists in claims of a total amount of sixty thousand Euro (€ 60,000) and a Claim of fifteen thousand eight hundred and twenty-two Pounds Sterling (GBP 15,822) which at the exchange rate of (rounded) 1.26406 equals to twenty thousand Euro (€ 20,000).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 2nd July 2008.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to eighty thousand Euro (€ 80,000) being equal to the Subscription Price of eighty thousand Euro (€ 80,000) of the Shares to be issued against such Contribution in Kind so that the total aggregate value of the Contributions in Kind corresponds at least to the total Subscription Price of all the Shares to be issued against the Contribution in Kind."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at eighty thousand Euro (€ 80,000).

Thereafter the sole shareholder, represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, subscribed to the forty (40) Class B shares, eight hundred (800) Class C3 shares, eight hundred (800) Class E shares, eight hundred (800) Class F1 shares, eight hundred (800) Class G shares and eight hundred (800) Class H shares. The new shares so issued are paid up by way of payment in cash of twenty one thousand Euro (€ 21,000) and by transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Evidence of the payment of an amount of twenty one thousand Euro (€ 21,000) in cash and evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

It is resolved to consequentially amend article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company to take into account the above resolutions and to further amend the articles of association as set forth below.

Amended and restated articles of incorporation

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DHCRE II Holdco I S.à.r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. Share Capital

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred one thousand Euro (€ 201,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
 - forty (40) Class B shares,
 - eight hundred (800) Class C1 shares,
 - eight hundred (800) Class C2 shares,
 - eight hundred (800) Class C3 shares,
 - eight hundred (800) Class D shares,
 - eight hundred (800) Class E shares,
 - eight hundred (800) Class F1 shares,
 - eight hundred (800) Class G shares,
 - eight hundred (800) Class H shares; and
 - eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

5.3 Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazarro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment.

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.4.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles

5.5 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and Interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Managers

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

Art. 8. Board Proceedings

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by or on behalf of anyone of the Managers with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours) in writing, fax, email or otherwise as practical. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Managers

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Board Member. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Board Member or as resolved by the Board.

8.7 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the single signature of any one Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Manager and Officer Indemnification

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant current or future officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 am of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual Accounts, auditor

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution, Liquidation

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions

Allocation Key Shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.

Aranco Investment means the Aranco Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class G shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

Blythe Valley Investment means the Blythe Valley Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class E shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time

Category Z means the category Z of Shares

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Golf Parc Toulouse Investment means the Golf Parc Toulouse Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class F1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Howick Place Investment means the Howick Place Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class D shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Kings Hill Investment means the Kings Hill Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Kista Investment means the Kista Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class B shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Via Cavour Investment means the Via Cavour Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Via Imbonati Investment means the Via Imbonati Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class H shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Via Lamarmora (Brescia) Investment means the Via Lamarmora (Brescia) (as defined in the articles of Investment association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C2 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Via San Lazzaro Investment means the Via San Lazzaro Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C3 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.500 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg

A comparu DHCRE II LLC, une société constituée sous les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} juillet 2008, étant l'associé unique de «DHCRE II HoldCo I S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 9 novembre 2005 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 653 du 30 mars 2006.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des quatre mille (4.000) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points visés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passés sont les suivants (tous les points formant une seule résolution):

Ordre du jour:

(A) Recomposition du capital social existant de la Société par:

(i) la création de différentes classes de parts sociales, à savoir Classe A, Classe B, Classe C1, Classe C2, Classe C3, Classe D, Classe E, Classe F1, Classe G, Classe H et Catégorie Z (ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus figurant au point (B) ci-dessous);

(ii) la reclassification des quatre mille (4.000) parts sociales existantes résultant du fractionnement ci-dessus de la Société:

- huit cent (800) parts sociales de Classe A
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2
- huit cent (800) parts sociales de Classe D
- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z

et allocation des différentes classes de parts sociales à l'Investissement Spécifique concerné tel que spécifié et défini dans les statuts modifiés et refondus sous le point (B):

- la Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- la Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- la Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- la Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- la Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- la Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- la Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- la Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- la Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- la Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- la Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

(iii) l'augmentation du capital social émis de la Société de cent mille Euros (€ 100.000) à deux cent un mille Euros (€ 201.000) par l'émission de quarante (40) parts sociales de Classe B, huit cent (800) parts sociales de Classe C3, huit cent (800) parts sociales de Classe E, huit cent (800) parts sociales de Classe F1, huit cent (800) parts sociales de Classe G et

huit cent (800) parts sociales de Classe H, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euros (€ 25) à l'associé unique de la Société contre versement en espèces d'un montant de vingt et un mille Euros (€ 21.000) et paiement pour un apport en nature de certaines créances; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à quatre-vingt mille Euros (€ 80.000); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique, paiement du prix total de souscription et émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 5 des statuts de la.

(B) Modification et refonte des statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions mentionnées ci-dessus et à modifier en outre les statuts substantiellement dans la forme telle qu'annexée dans les procurations, le mandataire étant expressément autorisé et habilité à faire et accepter les changements et modifications qu'il juge appropriés.

Par conséquent, la résolution suivante est prise:

Résolution unique

Il est décidé de recomposer le capital social existant de la Société par la création de différentes classes de parts sociales, à savoir les Classe A, Classe B, Classe C1, Classe C2, Classe C3, Classe D, Classe E, Classe F1, Classe G, Classe H et Catégorie Z ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus tels que décidés ci-dessous et d'allouer ces classes de parts sociales aux Investissements Spécifiques respectifs tel que prévu dans l'ordre du jour et par les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Il est décidé de reclasser les quatre mille (4.000) parts sociales existantes résultant du fractionnement de la Société mentionné ci-dessus comme suit:

- huit cent (800) parts sociales de Classe A
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2
- huit cent (800) parts sociales de Classe D
- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent mille Euros (€ 100.000) à deux cent un mille Euros (€ 201.000) par l'émission de quarante (40) parts sociales de Classe B, huit cent (800) parts sociales de Classe C3, huit cent (800) parts sociales de Classe E, huit cent (800) parts sociales de Classe F1, huit cent (800) parts sociales de Classe G et huit cent (800) parts sociales de Classe H, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€ 25), chacune émise à l'associé unique de la Société contre acceptation de l'apport en espèces d'un montant de vingt et un mille Euros (€ 21.000) et l'apport en nature composé de certaines créances détenues par l'associé existant de la Société, DHCRE II LLC, envers la Société («l'Apport en Nature»). L'Apport en Nature se compose de créances d'un montant total de soixante mille Euros (€ 60.000) et d'une Créance de quinze mille huit cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 15.822) qui, avec un taux de change (arrondi) de 1,26406, équivaut à vingt mille Euros (€ 20.000).

L'Apport en Nature mentionné ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 2 juillet 2008.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«En vue de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond à quatre-vingt mille Euros (€ 80.000) étant égale au Prix de Souscription de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000) des parts sociales devant être émises en contrepartie de cet Apport en Nature de sorte que la valeur totale des Apports en Nature correspond au moins au Prix de Souscription total de la totalité de l'intégralité des parts sociales devant être émises contre l'Apport en Nature».

Conformément à ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatre-vingt mille Euros (€ 80.000).

Par la suite l'associé unique, représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, a souscrit aux quarante (40) parts sociales de Classe B, huit cent (800) parts sociales de Classe C3, huit cent (800) parts sociales de Classe E, huit cent (800) parts sociales de Classe F1, huit cent (800) parts sociales de Classe G et huit cent (800) parts sociales de Classe H. Les nouvelles parts sociales ainsi libérées sont souscrite contre un versement en espèces d'un montant de vingt et un mille Euros (€ 21.000) et le transfert de l'Apport en Nature à la Société.

Preuve du paiement d'un montant de vingt et un mille Euros (€ 21.000) en espèces et du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société.

Par la suite il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions mentionnées ci-dessus et de modifier les statuts tel que décrit ci-dessous.

Statuts modifiés et refondus

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DHCRE II Holdco I S.à r.l. (la "Société") qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personne simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'Intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 5. Capital Social

5.1 La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de deux cent un mille euros (€ 201.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A
 - quarante (40) parts sociales de Classe B
 - huit cent (800) parts sociales de Classe C1
 - huit cent (800) parts sociales de Classe C2
 - huit cent (800) parts sociales de Classe C3
 - huit cent (800) parts sociales de Classe D
 - huit cent (800) parts sociales de Classe E
 - huit cent (800) parts sociales de Classe F1
 - huit cent (800) parts sociales de Classe G
 - huit cent (800) parts sociales de Classe H; et
 - huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises en la forme de classes de parts sociales.

5.3 Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse

- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.4. Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.3 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours assujetti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée doit être le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé en tant qu'un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.

Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments de gérant, ou la conclusion ou modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple du capital social conformément à l'Article 13.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures) par écrit, fax, e-mail ou autre. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou e-mail. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par l'un des Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par l'un des Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

8.7 Le Conseil peut, unanimement, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par la voie circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par cable, facsimile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le document écrit dûment exécuté faisant preuve de la résolution. Les résolutions du conseil, incluant les résolutions par écrit peuvent être certifié ou un extrait peut en être émis sous seing privé d'un des Gérants.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société

9.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes

"responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les "non-Associés") seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit.

Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe ou catégorie) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels, commissaire aux comptes

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés.

Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes

16.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base es Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

16.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution, Liquidation

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Article 19. Définitions

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.

Catégorie Z signifie la catégorie Z de Parts Sociales.

Classe signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

Clé d'Allocation correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société tel que composé selon les dernières nominations

Gérants signifie les membres du Conseil tel que modifié de temps en temps

Investissement Aranco signifie l'Investissement Aranco (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Blythe Valley signifie l'Investissement Blythe Valley (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Golf Parc Toulouse signifie l'Investissement Golf Parc Toulouse (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe F1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Howick Place signifie l'Investissement Howick Place (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe D de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Kings Hill signifie l'Investissement Kings Hill (tel dans les stauts DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe B de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Kista signifie l'Investissement Kista (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Cavour signifie l'Investissement Via Cavour (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe C1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Imbonati signifie l'Investissement Via Imbonati (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe H de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Lamarmora (Brescia) signifie l'Investissement Via Lamarmora (tel que défini dans les statuts (Brescia) de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe C2 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via San Lazzaro signifie l'Investissement San Lazzaro (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe C3 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts

Parts Sociales signifie les parts sociales dans la Société.

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Revenu Net d'Investissement signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concerné (disposition devant être entendu comme transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relatif à l'Investissement concerné), reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes encourues afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Statuts signifie les statuts de la Société tels que régulièrement modifiés

Art. 20. Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 2.500 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 juillet 2008, WIL/2008/608. — Reçu cinq cent et cinq euros = 505 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008113211/2724/893.

(080131197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MLArg Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2008

En date du 20 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Steven GLASSMAN, gérant A
- Monsieur Mark FENCHELLE, gérant A
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MLARG REAL ESTATE 3

Signature

Référence de publication: 2008113356/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

In the year two thousand eight, on the fifth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.974, here represented by Mr Fabrice GEIMER and Mr François COTTONG, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 4th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of CGF Compagnie Générale de Finance S. à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 97.454, which has been incorporated by deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg on October 24th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 20 of January 7th, 2004. These Articles have not yet been changed.

The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

1. Amendment of article 2 of the articles of association;
2. Miscellaneous.

First and sole resolution

The meeting decides to amend the object of the Company and to amend article 2 of the articles of association of the Company which henceforth will be read as follows:

" **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents.

The corporation may provide loans, facilities and/or any direct and/or indirect financial assistance in any kind or form or grant guarantees or security in any kind or form in favour of or to any company, enterprise and/or natural person, including companies, enterprises and/or natural persons in which it holds a participation or which are members of its group."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, ici représentée par Messieurs Fabrice GEIMER et François COTTONG, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société CGF Compagnie Générale de Finance S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.454, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg le 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 20 du 7 janvier 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui accorder désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société jugera utile pour réaliser son objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra octroyer des prêts, des avances et/ou accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte sous quelque forme que ce soit ou accorder des garanties ou des sûretés sous quelque forme que ce soit en faveur ou à n'importe quelle société, entreprise et/ou personne physique, y compris des sociétés, des entreprises et/ou des personnes physiques dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe».

Plus rien de figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. LAC/2008/33720. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113236/5770/98.

(080131014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.163.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

"Alcentra Global Special Situations Master Fund Limited", an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability with effect from the 10 October 2007 having its registered office at the offices of M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Stéphane Braun, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 August 2008;

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person appearing acting in the capacity described above has drawn up the Articles of Incorporation of the Company which it hereby declares to form as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of loan receivables as well as the administration and management of such loan receivables.

The Company may make deposits at banks or with other depositaries.

The Company may borrow in any kind or form whatsoever and issue bonds, notes or any other debt instruments and grant guarantees or security interests over its assets in any kind or form whatsoever in relation to the issuance of bonds, notes or similar debt instruments or any other form of borrowings.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and any other regulated financial activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up corporate capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III.- Board of Managers, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Managers. The Company shall be managed and administered by one or several manager(s) who need not be shareholders, the majority of which shall be Luxembourg resident, and if the Company is managed and administered by more than two managers, these managers will compose a board of managers.

The manager(s) shall be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for an unlimited duration, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of shareholders.

The board of managers shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two managers so require.

All meetings of the board of managers must be held in Luxembourg.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another manager as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of managers by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of managers to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each manager may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting and by any other manager. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of managers.

If the Company is managed and administered by one or two manager(s), any manager will be vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object.

Art. 11. Delegation of Powers. Each manager or the board of managers, as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Liability of the Managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitment taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. If the Company is managed and administered by one or two managers, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of any manager or by the joint signature or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by any manager but only within the limits of such power.

If the Company is managed and administered by a board of managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor(s). The supervision of the accounts of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) (if any) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the board of managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to all the other powers reserved to the board of managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two managers.

Chapter V.- Accounting year, Allocation of Profits

Art. 20. Accounting Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of managers draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of managers, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2008.

Subscription and Payment

The appearing person, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
Alcentra Global Special Situations Master Fund Limited	EUR 12,500	125	EUR 12,500

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital, has taken the following resolutions:

I) The number of managers is set at 2.

The following have been elected as managers of the Company for an unlimited duration:

1. Andreas Demmel, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
2. Charles Etonde, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

II) The registered office of the Company is established at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing known to the undersigned notary by its name, usual surname, civil status and residence, the said person appearing has signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Alcentra Global Special Situations Master Fund Limited», une société exemptée à responsabilité limitée enregistrée dans les îles Cayman Islands avec effet à compter du 10 octobre 2007 ayant son siège statutaire au siège de M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Stéphane Braun, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2008;

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts de la société qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de créances, ainsi que l'administration et la gestion de ces créances.

La Société peut faire des dépôts auprès de banques (notamment des dépôts fiduciaires) ou tous autres dépositaires.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dette et consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit en relation avec l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes.

La Société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et de toute autre activité financière réglementée.

La Société peut, de façon générale, effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique ou des actionnaires, le cas échéant, adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Titre III.- Conseil de gérance, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérant(s), associés ou non, dont la majorité devra être domiciliée à Luxembourg, et si la Société est gérée et administrée par plus de deux gérants, ces gérants composeront un conseil de gérance.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée illimitée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

Art. 8. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance désignera temporairement à la majorité des associés respectivement des gérants présents un autre gérant pour présider l'assemblée générale des associés ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance à tous les gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télex, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télex, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion et par un autre gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

Si la société est gérée et administrée par un ou deux gérant(s), chaque gérant aura les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, si la société est gérée et administrée par un ou deux gérants, la société sera engagée par la seule signature d'un administrateur ou par la signature, conjointe ou individuelle, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par un administrateur, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des tiers, si la société est gérée et administrée par un conseil de gérance, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature, conjointe ou individuelle, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non.

Les commissaires aux comptes sont nommés le cas échéant par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 16. Assemblée générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois de juin de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales des associés seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le conseil de gérance peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des associés.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Sous réserve des restrictions légales, chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes. Le conseil de gérance soumet ces documents à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
Alcentra Global Special Situations Master Fund Limited	EUR 12,500	125	EUR 12,500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

108622

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant susmentionné, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris es résolutions suivantes:

I) Le nombre des gérants est fixé à 2.

Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

1. Andreas Demmel, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Charles Etonde, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

III) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. BRAUN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2008. Relation: EAC/2008/10971. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Bascharage, le 29 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008113220/239/487.

(080130919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

AMB Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.622.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 7 août 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur Arthur Gérard Marie Tielens de ses fonctions de président du conseil de gérance de la Société avec effet au 7 août 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Helen Hall, ayant son adresse au 45, rue des Archives, 75003 Paris, France, comme gérante de la Société à compter du 7 août 2008 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Yves Wagner, gérant
- Monsieur Arnaud Dubois, gérant
- Madame Alison Maurine Hill, gérante
- Madame Ellen Hall, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMB Fund Management Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113362/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00243. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Stock Base S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.121.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Septembre 2008.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008113517/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12642. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2008 que les mandats des administrateurs sortants Messieurs Gaston Schwertzer, François Tesch, Alain Huberty, Jo Santino, André Elvinger, François Gillet, René Steichen et Frank Wagener ont été reconduits pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2008. Veuillez noter que Jo Santino est domicilié professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Par ailleurs, Pierre Drion (domicilié professionnellement à Place Sainte-Gudule N° 19, B-1000 Bruxelles) reprend le mandat de Paul Meyers. Ce mandat prend cours lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2008 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2007 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2009 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Gaston Schwertzer (demeurant à Marxe Knupp, L-5328 Medingen) a été reconduit comme Président du Conseil et Monsieur François Tesch (demeurant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange) comme Administrateur délégué ainsi que Monsieur Frank Wagener (demeurant professionnellement à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg) qui a été nommé Vice Président jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2008 que la société DELOITTE S.A. (ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Pour réquisition
LUXEMPART S.A.

François TESCH / Alain HUBERTY
Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008113003/6583/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Empfang Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.626.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 juillet 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Benoit GEORIS, de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2008:

108624

- Mr Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Fabio MAZZONI, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat:

- Mr Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes, à savoir Wood, Appleton, Oliver Experts Comptables S.à r.l., du 9b, boulevard du Prince Henri, L1724, Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008113378/587/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Elite Distribution S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 103.616.

Rapport pour publication

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} août 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

Résolution N^o 1

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de la société The Lion's Associates SA, établie à Howald (L-1818) 4, rue des Joncs, (Hall 19), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 67351, au poste d'administrateur de la société. Le mandat d'administrateur commence en ce jour et se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Résolution N^o 2

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de la société The Lion's Associates SA, établie à Howald (L-1818) 4, rue des Joncs, (Hall 19), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 67351, au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel. Le mandat d'administrateur-délégué commence en ce jour et se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Le Bureau

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Mandataires des actionnaires

Signature / Signatures

Actionnaire 1 / l'Actionnaire 2

Référence de publication: 2008113376/9037/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.